



S3 de LILLE  
209 rue Nationale 59000 LILLE  
Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49  
Courriel : s3lil@snes.edu

Lille, le 15 mai 2019  
Jean-François Caremel,  
Secrétaire académique  
du Snes-FSU

A

Madame le Recteur de  
l'académie de Lille  
Cité Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59000 LILLE

Madame le Recteur,

La Fsu a demandé à plusieurs reprises un groupe de travail sur les examens, à l'instar de ce qui se faisait depuis plusieurs années. Celui-ci programmé initialement en décembre a été annulé par le rectorat pour report annoncé en janvier puis en avril puis annulé de nouveau par le Rectorat « à la demande d'une organisation syndicale » (???) sans date de report pour l'instant. Ces groupes de travail sont utiles car ils permettent d'entendre la voix des personnels qui participent, sur le terrain, au bon fonctionnement des examens.

Ce groupe de travail avait aussi pour objectif de lever toutes les incompréhensions qui avaient émaillé la gestion des incidents survenus lors de la session de juin 2018 dans plusieurs centres d'examens dont celui de Maubeuge.

Nous regrettons donc vivement que, malgré nos relances successives, celui-ci n'ait pas eu lieu. Cela contredit par ailleurs les engagements de poursuite du dialogue social dans l'académie.

Nous avons pourtant reçu un ordre du jour pour le GT du 4 avril :

«

- calendrier des différents examens
- calculatrices
- dématérialisation des descriptifs de Français
- expérimentation de la correction dématérialisée des copies durant la session 2019
- rémunération des intervenants
- remboursement des frais de déplacement
- participation des enseignants aux opérations d'examen »

Le point « dématérialisation des descriptifs de Français" nous a inquiété.e.s puisque nous jugions que ce point faisait pour le moins débat et que, de toute façon, il était trop tard pour le mettre en œuvre à cette session. Finalement, nous avons appris que cette dématérialisation ne serait pas effective cette année. Le problème semble rester néanmoins posé pour les sessions suivantes et nous souhaitons vous signaler que la très grande majorité des collègues n'y voit qu'une surcharge de travail sans bénéfice.

A ce jour, nous n'avons donc aucune information sur les sujets cités à l'ordre du jour d'un GT qui n'a pas eu lieu. Nous vous demandons de nous les communiquer ces informations, notamment pour le calendrier des examens et des réunions y afférant, et également pour les points concernant les questions de rémunération ou la dématérialisation des copies.

Nous souhaitons, au moins, que les points qui faisaient accord en 2018 et mentionnés dans votre courrier du 10 avril 2018 soient reconduits.

En ce qui concerne l'EAF :

- allègement des journées d'interrogation (baisse du nombre de candidats). Le CHSCTM recommandait une baisse à 11 candidats.
- différenciation dans les intitulés des ordres de mission de la « *prise en charge des descriptifs* », jour de la réunion des examinateurs, et de la « *lecture des descriptifs* » qui se fait à domicile jusqu'aux oraux et qui représente un gros travail (découverte et appropriation d'œuvres qui sont parfois inconnues, préparation des questionnements)
- sensibilisation des chefs d'établissement à la situation particulière des examinateurs de l'EAF ; nous demandons toujours une dispense de surveillance pour ces collègues une fois qu'ils ont récupéré les descriptifs. De manière générale, il nous paraît logique que le nombre de surveillances soit inversement proportionnel à la charge d'examineur, quelle que soit la discipline. Cela se fait d'ailleurs dans certains lycées, ce qui montre que c'est possible. Pour cela, il faut que les convocations aux examens soient envoyées suffisamment en amont afin d'avoir une vue d'ensemble.

Hormis l'EAF, d'autres questions se posent :

- Élargissement du vivier de collègues de Français pour la correction du DNB
- Demande de convocations nominatives et en bonne et due forme pour les collègues surveillants ou examinateurs lors d'épreuves organisées à l'interne des établissements ( épreuve orale de soutenance du DNB, BTS, Langues vivantes etc.). Nous demandons l'application de l'arrêté du 13-4-2012 - J.O. du 2-5-2012 pour leur rémunération.
- Modalités d'évaluation des domaines et composantes du socle commun : nous souhaitons que soit rappelé aux chefs d'établissement que le Livret Personnel de Compétences a été abrogé lors de la création du Livret Scolaire Unique. Ce LSU contient notamment le bilan de fin de cycle 4 pris en compte dans l'attribution du DNB. Le positionnement de chaque élève ne peut être réalisé que par les professeurs en charge de la classe, à partir du suivi des acquis réalisés dans les bilans trimestriels, et de façon collective sur proposition du professeur principal, le chef d'établissement ne pouvant ni exiger des relevés de « compétences », ni imposer d'harmonisation, ni se substituer aux professeurs dont la mission est justement d'évaluer les élèves. Nous souhaitons enfin que soit rappelée la note de cadrage de janvier 2018 qui ne permet plus de diffuser le bilan de fin de cycle lors des conseils de classe.
- Rémunération des personnels intervenant à titre accessoire au fonctionnement des jurys.
- Concernant l'épreuve de « sciences » du DNB, qui évalue les candidats à l'écrit sur 2 sujets portant 2 programmes disciplinaires distincts : nous demandons que chaque correcteur convoqué soit rémunéré non pas à 50% du taux pour une copie, mais au taux plein pour chacune. La pratique qui consiste à faire composer les candidats sur une seule copie n'est pas imposée par les textes et ne saurait selon nous justifier le mode de rémunération adopté lors des dernières sessions.
- Enfin, dans notre académie, nous regrettons que la dématérialisation des copies n'ait pas fait l'objet d'un dialogue social. Cela correspond de fait à une nouvelle pratique et même si c'est une décision nationale, il appartient à l'administration de faire des propositions pour que tout se passe au mieux pour l'adaptation des collègues : matériel ergonomique, baisse du nombre de copies (le temps de correction est de fait, plus long), et si possible, choix de récupérer des copies-papiers.

Veuillez agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNES-FSU de l'académie de Lille

Jean-François Caremel

